



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

**Rapport du Président de la Commission des mesures phytosanitaires
(CMP)**

Point 5 de l'ordre du jour

Document élaboré par Mme Kyu-Ock YIM, Présidente de la CMP

I. Rapport de la Présidente de la CMP

1. Le nouveau Bureau a été élu il y a un an déjà, lors de la neuvième session de la CMP. Pendant l'année écoulée, de nombreuses activités nouvelles ont été entreprises en plus de celles qui sont régulièrement inscrites à nos programmes de travail, notamment en ce qui concerne le programme de mise en œuvre, la certification phytosanitaire électronique ePhyto et l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV. Elles nécessitent une meilleure communication du Bureau avec le Secrétariat, de nombreux organes de la CIPV, les parties contractantes et la FAO.

2. Le Bureau s'est réuni à quatre reprises en 2014: en avril (le dernier jour de la neuvième session de la CMP), en juin (pendant une semaine), en octobre (pendant deux jours et parallèlement à la réunion du Groupe de la planification stratégique) et en décembre (quelques heures par téléconférence). Ces réunions ont porté sur une grande variété de questions. Elles ont notamment permis de procéder à des mises à jour régulières et de donner des orientations de manière que les travaux se poursuivent. Au cours des réunions, le Bureau a suggéré qu'un nouveau point soit inscrit à l'ordre du jour des sessions du Groupe de la planification stratégique, à savoir une réflexion sur ce que sera la CIPV dans vingt ans, question qui s'avère très intéressante et permet de faire des prévisions sur un large éventail de perspectives à long terme. Ces perspectives peuvent facilement être oubliées ou éclipsées par les problèmes actuels.

3. Le Bureau s'est occupé de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat avec le Bureau de l'évaluation de la FAO. Nous avons communiqué des éléments qui ont été pris en compte pour l'élaboration du mandat de l'équipe d'évaluation, sa composition et la mise au point du rapport final. Tous les membres du Bureau ont aussi participé à des entretiens individuels et ont répondu à des questionnaires. Je tiens à remercier les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV),

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), les organisations internationales et tous ceux qui ont activement pris part à l'évaluation, sans oublier, bien sûr, le Secrétariat. Je remercie aussi tout particulièrement l'équipe d'évaluation et le Bureau de l'évaluation de la FAO du travail accompli dans un laps de temps réduit. Maintenant, le travail d'analyse, la prise de décisions, l'application des recommandations et la collaboration avec la FAO dans les domaines concernés incombent à la CMP.

4. L'évaluation est financée grâce aux généreuses contributions de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et des Pays-Bas.

5. Des membres du Bureau ont fait part de leurs préoccupations sur le fait que les décisions de la CMP étaient souvent prises sans un examen sérieux de leurs incidences sur le plan des ressources humaines et financières. Il a été fortement recommandé que la CMP tienne compte des incidences de ses décisions sur le plan des ressources.

6. Le montant que la CIPV reçoit au titre du budget ordinaire de la FAO est resté à peu près le même ces dernières années. Alors même que les mesures phytosanitaires prennent une importance croissante dans les domaines de la sécurité alimentaire, du commerce et de l'environnement, dont il faut s'assurer qu'ils sont sans danger, le montant du financement de base, qui provient de la FAO, n'est pas suffisant pour financer le programme de travail de la CIPV tel qu'il est convenu. Le Bureau a examiné cette question et a décidé d'encourager activement les parties contractantes à demander instamment à la FAO d'accroître les allocations de crédits du budget ordinaire de l'Organisation aux activités de la CIPV, bien que ce soit très difficile du fait des coupes opérées dans l'ensemble du budget global de la FAO. Cette demande a été communiquée aux parties contractantes en novembre, au moyen d'une note d'information du Bureau, en anglais (https://www.ippc.int/sites/default/files/documents/20141208/update_from_cpm_chair_2014-11-14_201412081545--406.06%20KB.pdf). Le budget de la FAO est approuvé par le Comité financier, le Comité du Programme et le Conseil. Je demanderais en particulier aux délégations des parties contractantes qui sont membres des organes compétents de la FAO de bien vouloir se mettre en rapport avec leur ministère des affaires étrangères pour que leur pays fasse pression sur la FAO afin d'obtenir une augmentation du budget de la CIPV.

7. Le montant du fonds fiduciaire de la CIPV était très satisfaisant en 2014 et je voudrais remercier tout particulièrement ses généreux donateurs. L'Australie, le Canada, l'Union européenne, l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), le Japon, la République de Corée, la Suisse, la Suède, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la FAO sont les principales sources de financement de divers projets de renforcement des capacités de la CIPV. La France et le Japon mettent généreusement à disposition des experts qui travaillent au sein du Secrétariat et d'autres pays (Canada et États-Unis d'Amérique) fournissent aussi un appui, à temps partiel et depuis leur pays.

8. Le fonds fiduciaire de la CIPV est principalement alimenté par les contributions des parties contractantes, sauf dans le cas des projets de renforcement des capacités. Le Secrétariat est en permanence à la recherche de donateurs non traditionnels mais ses efforts n'ont pas été très fructueux pour le moment. À l'issue des débats de la neuvième session de la CMP, le Bureau, le Comité financier, le Groupe de la planification stratégique et le Secrétariat ont continué d'affiner l'idée de célébrer une année internationale de la santé des végétaux et d'y adjoindre une conférence des donateurs. La dixième session de la CMP sera l'occasion d'examiner la possibilité de mettre au point cet événement important qui permettrait de mobiliser des ressources et de sensibiliser à la CIPV.

9. Le Bureau s'est efforcé de participer à différentes réunions de la CIPV. La présidente, le vice-président et le membre du Bureau représentant la région Europe ont assisté à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la mise en œuvre et à celle du Groupe directeur ePhyto. Le membre du Bureau représentant la région Afrique et moi-même avons assisté à la réunion du Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports et le membre du Bureau représentant la région Proche-Orient a participé à celle du Comité des normes tenue en novembre. Le membre du Bureau représentant la région Europe et moi-même avons assisté à

la réunion du Comité chargé du renforcement des capacités. J'ai aussi participé à la consultation technique des ORPV. Nous espérons que cette participation active des membres du Bureau aux réunions de la CIPV permet de marquer davantage leur importance, de mieux comprendre les questions traitées et d'améliorer la communication.

10. En ce qui concerne le poste de secrétaire, le Bureau s'efforce de participer autant que possible au processus de recrutement, avec l'aide du Bureau du Sous-Directeur général de la FAO. J'espère que nous disposerons d'un calendrier précis sur ce point avant la dixième session de la CMP. Je voudrais remercier M. Yokoi de son travail et du dévouement dont il a fait preuve pendant ces cinq dernières années comme secrétaire de la CIPV.

11. La CIPV est confrontée simultanément à de nombreuses opportunités et à de nombreux défis. Il y a quelques jours, j'ai relu le manuscrit du discours que j'ai prononcé à la neuvième session de la CMP. J'avais alors souligné les efforts consentis en faveur d'une meilleure reconnaissance de la CIPV, les progrès accomplis en ce qui concerne le programme de mise en œuvre et les importantes initiatives entreprises dans le cadre de la certification phytosanitaire électronique ePhyto. Ces activités progressent régulièrement grâce à votre coopération et votre participation.

12. La CIPV a étoffé ses activités et sa structure, y compris son Secrétariat, son Bureau, ses organes et ses comités. Aussi faut-il qu'elle soit une tribune qui offre une vision d'ensemble et indique des priorités tout en faisant confiance à chaque organe compte tenu de ses compétences. Il faut que les organes compétents se cordonnent et coopèrent de manière à optimiser l'efficacité et les résultats.

13. Je voudrais rendre hommage au travail acharné des membres du Secrétariat, du Comité financier, de la CIPV, du Comité des normes, des groupes techniques, des groupes de travail d'experts chargés de l'élaboration des projets de NIMP, de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, du Comité chargé du renforcement des capacités, du Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, du Groupe directeur ePhyto, du groupe de travail à composition non limitée chargé de la mise en œuvre et des organisations régionales de la protection des végétaux. Nous pouvons aussi compter sur de nombreux experts toujours prêts à apporter leur contribution et, souvent, nous n'avons pas la possibilité de rendre hommage à leurs efforts comme il se doit. Nous devons également exprimer toute notre gratitude aux pays qui soutiennent la participation et la contribution de leurs experts.

14. Enfin, je dois remercier les membres du Bureau. Sachez que nous sommes tous prêts à consulter notre courrier électronique chaque fois que possible.

15. Je vous remercie et vous souhaite à tous une dixième session de la CMP des plus fructueuses.